

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

15/12/2022 - 55

Date de la convocation : 09/12/2022. Nombre de membres en exercice : 73. Quorum : 37 Présents : 57 Pouvoirs : 14

Le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, le Conseil de DOUAISIS AGGLO s'est réuni Salle Marceline du Parc des Expositions de Douai, sous la présidence de M. Christian POIRET, Président, avec pour Secrétaire de séance M. Jean-Jacques PEYRAUD.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bruno VANDEVILLE, M. Alain BOULANGER, M. Christophe CHARLES, Mme Mathilde GUILAIN-DESMONS, M. Freddy KACZMAREK, M. Alain DUPONT, M. Christian DORDAIN, Mme Lucie VAILLANT, M. Claude HEGO, Mme Marylise FENAIN, M. Eric CARNEL, Mme Estelle MOUY, Mme Agnès DUPUIS, Mme Stéphanie STIERNON, M. Hocine MAZY, Mme Auriane AIT LASRI, Mme Avida OULAHCENE, M. Jean-Michel LEROY, Mme Jamila MEKKI, M. Yvon SIPIETER, Mme Nathalie APERS, Mme Nora CHERKI, Mme Coline CRAEYE, M. Xavier THIERRY, M. Laurent KUMOREK, M. Thierry BOURY, M. Alain WALLART, M. Michel PEDERENCINO, M. Jean-Jacques PEYRAUD, Mme Valérie LOUWYE, M. Jean-Paul COPIN, M. Jean-Marc SAINT AUBIN, M. Francis FUSTIN, Mme Maryline LUCAS, M. Jean-Luc HALLE, M. Jean-Paul FONTAINE, M. Bernard GOULOIS, Mme Caroline SANCHEZ, M. Christian POIRET, Mme Nicole DESCAMPS, M. Thierry PREIN, Mme Edith BOUREL, M. Alain MENSION, M. Lionel COURDAVAULT, Mme Francette DUEZ, M. David WESMAEL, M. Pascal GEORGE, M. Christophe DUMONT, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Didier CARREZ, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Dimitri WIDIEZ, Mme Joselyne GEMZA, M. Henri JARUGA, M. Patrick MERCIER, M. Karim BACHIRI, M. Jacques MICHON.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme Nadine MORTELETTE (pouvoir à Mme Edith BOUREL), M. Raphaël AIX (pouvoir à Mme Lucie VAILLANT), M. Jean-Michel SZATNY (pouvoir à Mme Estelle MOUY), M. Frédéric CHEREAU (pouvoir Mme Stéphanie STIERNON), M. Mohamed KHERAKI (pouvoir à Mme Agnès DUPUIS), M. Jean-Christophe LECLERCQ, (pouvoir à Mme Nathalie APERS), Mme Chantal RYBAK (pouvoir à Mme Coline CRAEYE), M. François GUIFFARD (pouvoir à Mme Marylise Fenain), M. Lionel BLASSEL (pouvoir à M. Jean-Luc HALLÉ), M. Gilles BARBIEUX (pouvoir à M. Thierry BOURY), Mme Annie GOUPIL-DEREGNAUCOURT (pouvoir à M. Jean-Paul COPIN), M. Romuald SAENEN (pouvoir à Mme Maryline LUCAS), Mme Jocelyne CHARLET (pouvoir à M. VANDEVILLE), M. Michaël DOZIERE (pouvoir à M. Hocine MAZY)

EXCUSÉS :

Mme Nicole MARFIL, M. Thibaut FRANCOIS.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. Eric SILVAIN

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

Mme Catherine BLOT, Directeur Général des Services, M. Guy GEVAERT, Directeur Juridique, M. François LAURENT, Directeur pôle Pilotage et Solidarités, M. Franck FOURNIER, Directeur pôle Aménagement du territoire et Transition écologique, M. Luc BERNARD, Directeur du pôle Equipements culturels et scientifiques, M. Arnaud HOUTTEMANE, Directeur des Déchets, M. Thierry STAMP, Directeur Grands Projets, M. Paul-André KOTTELANNE, Directeur Financier, M. Guillaume BOUQUET, Contrôleur de Gestion, Mme Céline HUBY, Directrice Cohésion Sociale-Habitat, Mme Myriam STANISLAWIAK, Directrice des Ressources Humaines, Mme Sandrine DANSETTE, Directrice du Développement Economique, M. Chékib BEN SMIDA, Directeur Transition Ecologique – Mobilité et Qualité, M. David FRANCOIS, Directeur des Espaces Naturels, M. Aurélien BEHAGUE, Directeur Cycle de l'Eau, Mme Marion POIRET, Directrice de la Communication, M. Marc GROBELNY, Directeur pôle Environnement, Mme Elisabeth DANIELEWSKI, Directrice Prospective et financements extérieurs, M. Cédric GILLERON, Directeur Service Technologies Information.

18 – Cohésion sociale

18.3 – Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) – Mise en œuvre d'une concertation publique préalable dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans les quartiers de Dorignies à Douai et Pont de la Deûle à Flers-en-Escrebieux

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5,

Vu la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.103-2 et suivants qui prévoit notamment que les projets de renouvellement urbain fassent l'objet d'une concertation,

Vu le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Douaisis 2015-2020, approuvé par le conseil communautaire du 29 mai 2015, son avenant n°2 du Contrat de ville d'agglomération, approuvé par le conseil communautaire du 29 mars 2019, relatif à la prolongation du contrat de ville jusqu'en 2022 et à la rénovation du contrat de ville et son avenant n°3 précisant les nouvelles orientations stratégiques de l'agglomération en matière de politique de la ville pour la période 2020-2022, approuvé par le conseil communautaire du 11 octobre 2019, et dont les projets de renouvellement urbain financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine constituent le volet urbain,

Vu le règlement général de l'Anru relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en vigueur,

Vu la délibération n°46 du 5 juillet 2018 approuvant la signature du protocole de préfiguration du NPNRU,

Vu la délibération n°21 du 9 juillet 2021 approuvant la mise en œuvre d'une concertation publique préalable dans les quartiers concernés par le NPNRU,

Considérant que DOUAISIS AGGLO exerce un rôle de chef de file dans le pilotage et l'animation des études et réflexions menées dans le cadre du protocole de préfiguration, en étroite collaboration avec les villes concernées ainsi qu'avec les différents partenaires du renouvellement urbain,

Considérant les quartiers faisant l'objet de projets de renouvellement urbain sur DOUAISIS AGGLO sont le quartier des Epis à Sin-le-Noble au titre des projets d'intérêt national et du quartier de Dornignies/Pont-de-la-Deûle situé respectivement sur les communes de Douai et Flers-en-Escrebieux au titre des projets d'intérêt régional,

Considérant les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration afin d'établir des schémas directeurs de projet urbain à développer sur chaque quartier, décliné en des programmes d'interventions portant sur l'habitat, les équipements et l'aménagement d'espaces publics,

Considérant que, au regard de l'avancement des études du protocole de préfiguration, DOUAISIS AGGLO, les communes engagées dans le NPNRU et les différents partenaires (en particulier les bailleurs) s'engagent vers la contractualisation de la future convention financière avec l'ANRU qui permettra d'engager la phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain,

Considérant que DOUAISIS AGGLO, dans le cadre des études menées dans le protocole, a déjà engagé des démarches de concertation, de communication et d'enquête, en lien avec les communes (notamment : rencontre de partenaires et associations locales, micro-trottoirs pour recueillir la parole des habitants, enquêtes des locataires de la résidence des Couronnes aux Epis, enquête des habitants des Alexia I, II et III et enquête des propriétaires de logements des Alexia I, II et III aux Epis),

Considérant que la situation de crise sanitaire connue en France à partir de mars 2020 et les restrictions qui l'accompagnaient notamment en matière de possibilité de tenir des réunions, a fortement contraint l'organisation de cette concertation,

Considérant que le conseil communautaire de DOUAISIS AGGLO a approuvé le 9 juillet 2021 les conditions de mise en œuvre de la concertation publique préalable pour les projets de renouvellement urbain financés par l'ANRU,

Considérant que les projets ont continué d'évoluer après cette première délibération, au regard des attentes formulées par les partenaires de l'ANRU et pour répondre aux besoins des territoires, et n'ont donc pas encore pu donner lieu à la mise en œuvre complète de la concertation préalable,

Considérant aussi que des actions de communication et de concertations ont toutefois déjà eu lieu et permettent de dresser le bilan intermédiaire suivant :

- Pour le quartier des Epis, une réunion d'information des locataires des Couronnes s'est tenue le 24 novembre 2021 afin de leur présenter le projet de déconstruction de la résidence, dont son phasage opérationnel et l'organisation du relogement ; que des représentants d'associations du quartier ont également assisté à la réunion et pris connaissance du projet ; que cette réunion a permis aux habitants d'exprimer leurs éventuelles inquiétudes, leurs attentes en matière d'entretien de la résidence en attendant la déconstruction, mais aussi leurs attentes en termes d'accompagnement vers le relogement ; que la déconstruction annoncée n'a pas rencontré d'opposition de la part des participants ;
- Pour les trois quartiers, les communes ont été amenées à communiquer via leurs sites internet, leurs réseaux sociaux et leurs magazines municipaux respectifs sur des actions et opérations qui se déroulent ou se sont déroulées dans les quartiers NPNRU et que ces actions sont articulées avec les projets urbains et sociaux développés dans les quartiers.

Considérant que la concertation va se poursuivre concomitamment à la finalisation de la rédaction et la mise en signature de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de DOUAISIS AGGLO cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU,

Considérant qu'il sera dressé un bilan de la concertation organisée et que celui-ci sera soumis à l'approbation du conseil communautaire,

Il vous est proposé, après avis favorable du bureau :

- d'approuver le bilan intermédiaire et la poursuite de la mise en œuvre d'une concertation publique préalable relative aux projets de renouvellement urbain développés dans le quartier des Epis à Sin-le-Noble et dans le quartier de Dorignies/Pont-de-la-Deûle à Douai et Flers-en-Escrebieux ;
- d'autoriser la mobilisation des moyens nécessaires à la conduite de cette concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le Président de DOUAISIS AGGLO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Publié le 27/12/2022
Réceptionné en sous-préfecture le 21/12/2022

Identifiant de télétransmission
059-200044618-20221215-15-12-2022-55-DE

LE PRESIDENT,



Christian POIRET

Le Secrétaire de séance,



Jean-Jacques PEYRAUD